

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Etienne **LECLERE**, Jean-Claude **RONCARI**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Sandrine **FLEURY**, Grégory **FONTAINE**, Jacqueline **TREMA**, Isabelle **MEILLEY**, Denis **LEMAIRE**, Bertrand **THIEBAULT**, Sandrine **TOURNEBISE**, Conseillers Municipaux.
Madame Annette **VOIRIN** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 20 septembre 2011.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Commune de Ville-Sous-La-Ferté – participation aux frais scolaires,
2. Animation de l'Arbre de Noël Communal,
3. Virement de crédits au budget communal – amortissement de la participation de l'achat du podium,
4. Décision modificative au budget communal – FNGIR,
5. Indemnité de conseil et de budget du Receveur Percepteur,
6. Augmentation des concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2012,
7. Augmentation du prix du mètre cube de l'eau potable et de l'assainissement (agriculteurs et particuliers) à compter du 1^{er} janvier 2012,
8. Salle des Fêtes – nouveaux tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2012,
9. S.C.E.A. **BRESSON** – suppression du forfait de 120 m³ pour l'eau usée,
10. Questions diverses.

1) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Ville-Sous-La-Ferté -
Participation frais
scolaires
Délib. n° 23/2011
Visée S/P le 30/11/2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté les groupes scolaires de CLAIRVAUX et des FORGES-SAINT-BERNARD au cours de l'année scolaire 2010/2011, soit :

- Cycle 1 : 1 093 € x 18 = 19 674,00 €
- Cycle 2 : 441 € x 6 = 2 646,00 €
- Cycle 2 : 441 € x 6/10 = 264,60 €
- Cycle 3 : 293 € x 15 = 4 395,00 €

TOTAL = 26 979,60 euros

2) ANIMATION DE L'ARBRE DE NOEL COMMUNAL

Animation de l'arbre
de Noël Communal
Délib. n° 24/2011
Visée S/P le 30/11/2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la compagnie « LES PATTS CIRCUS » pour l'animation de l'Arbre de Noël Communal, qui aura lieu le dimanche 04 décembre 2011 à la Salle des Fêtes de LONGCHAMP-SUR-AUJON. Le prix de la représentation est fixé à **500 euros TTC.**

3) VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET COMMUNAL – AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'ACHAT DU PODIUM

Virement de crédits au budget communal
Délib. n° 25/2011
Visée S/P le 30/11/2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits au budget communal afin d'amortir en une seule année en 2011 la participation de l'achat d'un podium à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE pour la somme de **1 030,74 euros**.

4) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL - FNGIR

Décision modificative au budget communal - FNGIR
Délib. n° 26/2011
Visée S/P le 30/11/2011

Au vu de la notification définitive du prélèvement à effectuer au titre du FNGIR, le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité d'effectuer des virements de crédits au budget communal afin d'abonder le compte 739116 de la somme de 1 429 € en plus des 36 000 € prévus au Budget Primitif 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits au budget communal afin d'abonder le compte 739116 de la somme de **1 429 euros** en plus des 36 000 euros prévus au Budget Primitif 2011.

5) INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR PERCEPTEUR

Indemnité de conseil et de budget du Receveur Percepteur
Délib. n° 27/2011
Visée S/P le 30/11/2011

Avec 4 voix pour (Alain TOURNEBISE, Sandrine FLEURY, Jacqueline TREMA, Sandrine TOURNEBISE), 3 voix contre (Grégory FONTAINE, Denis LEMAIRE, Bertrand THIEBAULT), 4 abstentions (Etienne LECLERE, Jean-Claude RONCARI, Annette VOIRIN, Isabelle MEILLEY), le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de conseil et de budget à Monsieur le Receveur Percepteur à compter du 1^{er} octobre 2011, dit que l'indemnité versée sera reconduite chaque année et précise que les crédits seront inscrits au budget de chaque exercice.

6) AUGMENTATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Augmentation des concessions au cimetière communal
Délib. n° 28/2011
Visée S/P le 30/11/2011

Avec 10 voix pour, 1 abstention (Jacqueline TREMA), le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2012, le tarif des concessions au cimetière communal comme suit :

- **Concession trentenaire : 100 euros,**
- **Concession cinquantenaire : 160 euros.**

7) AUGMENTATION DU PRIX DU METRE CUBE DE L'EAU POTABLE AUX AGRICULTEURS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Augmentation du prix du mètre cube de l'eau potable aux agriculteurs
Délib. n° 29/2011
Visée S/P le 30/11/2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2012, le prix du mètre cube de l'eau potable aux agriculteurs à **1 euro**.

Et fixe, à compter du 1^{er} janvier 2012, le prix du mètre cube de l'eau potable aux éleveurs (DEHLINGER FERME) à **0,74 euros**.

8) SALLE DES FETES – NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Salle des Fêtes –
nouveaux tarifs
Délib. n° 30/2011
Visée S/P le 30/11/2011

Avec 10 voix pour, 1 abstention (Sandrine TOURNEBISE), le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2012, comme ci-dessous :

- **Habitants de la Commune** : 160 € (+ 50 € de participation de frais de chauffage l'hiver)
- **Personnes extérieures** : 210 € (+ 50 € de participation de frais de chauffage l'hiver)
- **Associations** : 100 € (+ 50 € de participation de frais de chauffage l'hiver), première location gratuite.

9) S.C.E.A. BRESSON – SUPPRESSION DU FORFAIT DE 120 M³ POUR L'EAU USEE

S.C.E.A. BRESSON –
Suppression du forfait
de 120 m³ pour l'eau
usée
Délib. n° 31/2011
Visée S/P le 30/11/2011

Monsieur le Maire rappelle que la facturation de S.C.E.A. BRESSON, agriculteur à OUTRE-AUBE 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON était forfaitaire de 120 m³/an. A l'époque, cet agriculteur élevait du bétail. Ce contexte a disparu, il propose donc de supprimer ce forfait et de facturer cette consommation au m³ réellement consommé à compter du 01 janvier 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de supprimer le forfait de 120 m³ à S.C.E.A. BRESSON pour l'eau usée et décide que la facturation soit appliquée au m³ réellement consommé à compter du 01 janvier 2012.

10) FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Avec 2 voix pour (Alain TOURNEBISE, Jacqueline TREMA), 6 voix contre (Etienne LECLERE, Jean-Claude RONCARI, Grégory FONTAINE, Denis LEMAIRE, Bertrand THIEBAULT, Sandrine TOURNEBISE), 3 abstentions (Annette VOIRIN, Sandrine FLEURY, Isabelle MEILLEY), le Conseil Municipal refuse que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le secrétaire de séance,
A. VOIRIN

Le Maire,
A. TOURNEBISE